ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

internés

Question écrite n° 31970

Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des anciens militaires résistants déportés au camp de Rawa Ruska. Ce camp recevait les prisonniers de guerre français qui manifestaient leur opposition au régime nazi par de multiples refus de travail, tentatives d'évasion et autres actes de résistance qui perturbaient l'industrie de guerre ennemie. Les rescapés de ce camp, par devoir de mémoire, ont sollicité depuis de nombreuses années, la reconnaissance du camp de Rawa Ruska comme camp de concentration et la reconnaissance du titre de déportés. Une proposition de loi a été adoptée par le Sénat, le 27 mai 1987. Elle a été déposée en juillet 1997 à l'Assemblée nationale. Elle n'a jamais été présentée à l'ordre du jour. Il lui demande donc de bien vouloir faire part des intentions du Gouvernement sur la reconnaissance de ce camp.

Texte de la réponse

Le camp de Rawa-Ruska était un lieu de captivité créé par les Allemands pour y détenir les prisonniers de guerre français repris après une tentative d'évasion. Les captifs y étaient soumis à un régime sévère, en représailles. Une oeuvre romanesque célèbre a rendu compte de cette situation historique : le livre Le Caporal épinglé, d'Yves Gibaud. Malgré la sévérité du régime de captivité imposé durant une période limitée, cette situation ne saurait être comparée à celle des camps de déportation qui visaient l'élimination des victimes à plus ou moins brève échéance. Rawa-Ruska n'a donc pas lieu de figurer sur la liste des camps de déportation nazis, comme le demande l'honorable parlementaire. Ce camp est cependant inscrit dans la liste de ceux qui donnent la possibilité de bénéficier de conditions dérogatoires d'imputabilité pour les affections spécifiques des conditions de vie particulièrement dures.

Données clés

Auteur : M. Dominique Baudis
Circonscription : Haute-Garonne (1re circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31970
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3896
Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6025